



Syndicat du Ministère de la Justice

Déclaration liminaire au Comité social d'administration de la Cour d'appel de Paris du 4 mars 2024

Du pain et des jeux !

Voilà la recette antique que l'administration tente de resservir aux agents pour qu'ils en oublient leurs conditions de travail.

Le pain tout d'abord,

La CFDT tient à souligner l'engagement du service RH du SAR pour la mise en paiement des **mesures catégorielles** en fin d'année dernière. Ce point est à l'ordre du jour de ce CSA et il faut relever qu'une fois de plus les annonces du ministre se sont faites sans tenir compte des réalités de terrain, donc avec un délai extrêmement court.

Malheureusement dans plusieurs domaines « peut mieux faire » : C'est le cas du suivi des accidents de travail et de service ainsi que du suivi des agents contractuels.

Sur ces deux sujets, la gestion nuit tant aux droits des agents concernés qu'aux conditions de travail des services gestionnaires.

Pour **la CFDT** c'est dû à un défaut de moyens mobilisés et parfois de réflexion sur l'organisation des circuits.

Mais le pain en 2024 risque de se résumer à quelques miettes suite au tour de magie gouvernemental ayant réduit le budget de notre ministère.

Quel impact pour la Cour d'appel de Paris ?

Des miettes que certains voudraient sans doute réduire à une « prime JO » aux modalités de versement encore incertaines sans même réellement ouvrir le sujet des heures supplémentaires.

Pour **la CFDT**, les agents méritent une rémunération à la hauteur de leur engagement quotidien dans notre ressort toujours plus sollicité.

4 Boulevard du Palais - Escalier G - 2^{ème} étage

75 055 PARIS Cedex 01

Tél. : 01.46.34.78.56

Courriel : synd-cfdt.ca-paris@justice.fr et / ou : synd-cfdt-ac@justice.fr

Les jeux ensuite,

L'administration voudrait nous faire adhérer à cette grande fête populaire et de nous convaincre d'un « héritage » dont on pourra profiter.

Pour les agents de notre ressort on est loin de cet esprit festif, ce sont des contraintes, toujours plus de contraintes qui se dessinent. Sur leurs congés, leurs déplacements, leur vie familiale.

A la cour d'appel de Paris, toujours aucune consigne claire sur le télétravail durant cette période et des juridictions livrées à elles-mêmes pour organiser le « volontariat ».

Quand on connaît la réalité de notre **activité judiciaire**, le fait que certains décrètent des **zones 0 délinquance** pendant cette période nous conduit à nous demander qui sera le grand prestidigitateur qui l'installera.

La CFDT affirme que ces jeux olympiques ne doivent pas être une nouvelle opportunité pour certains d'instaurer **des pratiques RH** (congés, astreintes, etc.) **ou de politique pénale** (audiences supplémentaires par exemple) qui perdureront après la période des jeux olympiques.

Monsieur le président, **la CFDT** ne se laissera pas prendre à **cette diversion** et vous demande aujourd'hui des engagements fermes notamment en matière sociale.

Quand on constate que la cour d'appel de Paris ne s'est toujours pas pliée à son obligation légale de présenter chaque année à ce CSA le rapport social unique, on ne peut que s'interroger sur la réalité de ces engagements envers les personnels.

Les représentants CFDT sont présents et s'engagent pour leurs collègues au quotidien.

Titulaire : Julien Falcoz

Suppléant : François-Xavier Giacobbi

4 Boulevard du Palais - Escalier G - 2^{ème} étage

75 055 PARIS Cedex 01

Tél. : 01.46.34.78.56

Courriel : synd-cfdt.ca-paris@justice.fr et / ou : synd-cfdt-ac@justice.fr